

	<b>Up ! Enhanced Management</b>	Première édition
	<b>10 Les droits et les devoirs</b> 10.4 Le droit des sociétés	<a href="http://www.up-comp.com">http://www.up-comp.com</a> <a href="mailto:contact@up-comp.com">contact@up-comp.com</a>

Droit de rattachement	
Sigle	Description
<b>Caractéristiques</b>	
<b>Droit civil – Pas de capital minimal et l'activité est limité à l'objet social.</b>	
<b>EARL</b>	<b>Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée</b>
Pour un agriculteur.	
<b>GAEC</b>	<b>Groupeement Agricole d'Exploitation en Commun</b>
Pour les coopératives agricoles.	
<b>SCI</b>	<b>Société Civile Immobilière</b>
Pour la gestion d'un patrimoine.	
<b>SCPI</b>	<b>Société Civile de Placement Immobilier</b>
Pour le secteur immobilier.	
<b>SCP</b>	<b>Société Civile Professionnelle</b>
Pour les professions libérales.	
<b>SCM</b>	<b>Société Civile des Moyens</b>
Pour la mise en commun de finances d'immeubles et de meubles.	
<b>Droit commercial – Société de commerçants</b>	
<b>EURL</b>	<b>Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le capital est divisé en parts sociales non négociables. Le minimum est 7 500 <b>Euros</b>.</li> <li>• Il n'y a qu'un associé. Il est responsable dans la limite de ses apports.</li> <li>• Elle ne peut pas faire appel à l'épargne publique – obligations, introduction en bourse.</li> <li>• L'activité n'est pas limitée à la raison sociale.</li> <li>• Le gérant est nommé et révoqué par l'associé.</li> <li>• Le régime fiscal est l'impôt sur les sociétés.</li> </ul>	
<b>SARL</b>	<b>Société à Responsabilité Limitée</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le capital est divisé en parts sociales non négociables. Le minimum est 7 500 <b>Euros</b>.</li> <li>• Il y a entre deux et cinquante associés. Les associés sont responsables dans la limite de leurs apports.</li> <li>• Elle ne peut pas faire appel à l'épargne publique – obligations, introduction en bourse.</li> <li>• L'activité n'est pas limitée à la raison sociale.</li> <li>• Le gérant est nommé et révoqué à la majorité simple des voix des associés.</li> <li>• Le régime fiscal est l'impôt sur les sociétés.</li> <li>• Le droit de vote est attribué par parts détenues et non par tête.</li> </ul>	